

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du mercredi 03 juillet 2019 de 18h00 à 19h00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin, une nouvelle convocation du Conseil syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Conseil délibérera sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Date de convocation : 27 juin 2019

PRÉSENTS : Michèle COUVERT, Patricia BAGA, Claude MALIA et Philippe REVOL

EXCUSÉS : Saliha ARRADA, Nelly CARRAT, Éric GERARD et Olivier MOMETTI

Secrétaire de séance : Philippe REVOL

Ordre du jour

- 1. Approbation du dernier compte-rendu**
- 2. Délibération n°861: Création d'un poste d'agent social 1ère classe**
- 3. Délibération n°862 : Décision modificative budgétaire n°1**
- 4. Délibération n°863 : Tarification séjours Été 2019**
- 5. Délibération n°864 : Tarification séjours Paris Japan expo 2019**
- 6. Délibération n°865 : Demande à la DRAC d'une subvention d'aide à l'investissement pour le mobilier des Médiathèques de Froges et de Brignoud**
- 7. Délibération n°866 : Demande au CDI d'une subvention d'aide à l'investissement pour le mobilier des Médiathèques de Froges et de Brignoud**
- 8. Questions diverses.**

- 1. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

- 2. Délibération n°861: Création d'un poste d'agent social 1ère classe**

Vu l'augmentation du public accueilli et en particulier des tout-petits âgés de moins d'un an au Multi accueil "Les petits petons",

M. le Président propose au Conseil syndical de créer un poste d'agent social 1ère classe à temps plein pour répondre aux normes d'encadrement imposées aux EAJE au 1er septembre 2019.

Sous la responsabilité directe de la Directrice du Multi accueil, il sera en charge de l'accueil des tout-petits.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent leur accord et demandent à M. le Président de signer tous les actes entérinant cette décision.

3. Délibération n°862 : Décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à une décision modificative de crédits ainsi résumé (les montants sont exprimés en Euros) :

| Désignations | Dépenses | |
|--|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | |
| 6184 : Versement à des organ. de form. | 11 500,00 | |
| 040 : Opération d'ordre entre section | 70,76 | |
| 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement | 6 400,00 | |
| 6455 Cotisation Assurances personnel | | 6 000,00 |
| 6475 : Médecine du travail | | 470,76 |
| 6288 : Autres services extérieurs | | 11 500,00 |
| TOTAL Fonctionnement | 17 970,76 | 17 970,76 |

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative telle que ci-dessus résumée.

4. Délibération n°863 : Tarification séjours Été 2019

Pour l'été 2019, la mise en place de deux séjours été pour les enfants âgés de avec la tarification suivante :

| Age Nb de places | Dates et lieux | TARIFS | | | | |
|------------------------|---|----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|
| | | 340 ≤ QF | 341 < QF < 500 | 501 < QF < 750 | 751 ≤ QF ≤ 1199 | 1200 < QF < 1450 |
| 6-11 ans 20 places | Du 10 au 12 juillet Camping Valdie Dans les montagnes du Diois | 39 € | 45 € | 60 € | 71 € | 78 € |

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte la tarification des séjours été 2019 telle que ci-dessus résumée.

5. Délibération n°864 : Tarification séjours Paris Japan expo 2019

Le Président expose le projet de sept adolescents de Froges et Villard-Bonnot souhaitant se rendre à Paris du jeudi 04 juillet au dimanche 07 juillet afin de visiter la Japan expo à Paris, exposition sur la culture japonnaise, mangas, jeux vidéos, musique, mode.

La tarification suivante, en fonction du quotient familial, aides des CCAS déjà déduites, est proposée :

| | TARIF SÉJOUR |
|------------------|--------------|
| 1199 < QF < 1450 | 88,00 |
| 621 < QF < 750 | 78,00 |
| 501 < QF < 620 | 68,00 |
| 341 < QF < 500 | 58,00 |
| QF < 340 | 50,00 |

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'organisation du séjour à Paris et adopte la tarification.

6. Délibération n°865 : Demande à la DRAC d'une subvention d'aide à l'investissement pour le mobilier des Médiathèques de Froges et de Brignoud

M. le Président rappelle que la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne - Rhône-Alpes offre une subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement de Médiathèque afin de développer sur les territoires le livre, la lecture, l'éducation artistique et culturelle ainsi que la transmission des savoirs. Il convient d'en faire la demande.

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent M. Le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

7. Délibération n°866 : Demande au CDI d'une subvention d'aide à l'investissement pour le mobilier des Médiathèques de Froges et de Brignoud

M. le Président rappelle que le Conseil départemental de l'Isère offre une subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement de Médiathèque afin de développer sur les territoires le livre, la lecture, l'éducation artistique et culturelle ainsi que la transmission des savoirs. Il convient d'en faire la demande.

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent M. Le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

8. Questions diverses.

Les Conseillers syndicaux demandent à ce que les jeunes accompagnés par le SICSOC dans le montage du projet et sa réalisation assurent une restitution publique avec des illustrations photos.

La tarification globale des séjours organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement soit revue.

Les élus insistent sur l'accès privilégié de nos différents accueils, services et animations aux habitants de Froges et de Villard-Bonnot.

Monsieur le Président clôt la séance.